

Mission: 75608
Client / Entreprise: YannElec SRL
ID Externe:

No Client: 00081127
Adresse : Avenue Pierre et Marie Curie 42
boîte 3, 1050 Ixelles
Ref.PV precedent.:

Contact:
TVA: BE0803489701
Date d'émission: 2024-10-24
SO/24014324
EXEMPLAIRE TRADUIT

Num. rapport: 20240014996-V.1

RAPPORT DE VISITE DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE BT & TBT DOMESTIQUE EXISTANTE

GENERALITE

Type d'installation: Existante

Lieu d'inspection: 16 chemin du roussart à Braine L'Alleud -

Référence: Livre I Chapitre 6.5.

Date d'inspection: 24/10/2024 (09:00 - 09:35)

Inspecteur: Valentin GRECO

Propriete de:

Pers.Cont.:

Documents de référence: Schémas

Application d'une dérogation:

Périodicité: 25 ans

Local: Maison

Type d'inspection: Visite de contrôle

Autres Reglements:

Prochain contrôle au plus tard le: 24/10/2049

Installateur: YannElec SRL

T.V.A.: BE0803489701

tel.:

Référence dérogation:

DETAILS DU POINT DE FOURNITURE

Nom de l'entreprise distributrice d'électricité: ORES

Numero EAN: Non disponible

Compteur: 1SAG3100386268

Marque: Siconia

Index I: 11778,923

Index II: 11721,493

Raccordement: Souterrain ou aérien (Ondergronds of bovengronds)

Tension de serv.: 3x230V

I max. instal.: 40A

Prot. princ. branchement: aut. 3p40A

Liaison comptage-coffre de repart.

Type de cable: VOB

Nombre de cond.: 3

Section: 10 mm²

CONTROLES VISUELS - MESURES - ESSAIS

Description Installation:

voir les schemas en annexe

Protection contre les chocs electriques:

Contrôle des boucles de défaut: en ordre

Electrode de terre:

type: piquets

Continuite PE et liaison equipotentielle: en ordre

Inter.Diff.General: 4p 40A/300mA

Diff. supplem.: 4p 40A/30mA

Différentiels:

Pas encore places:

Nombre de tableaux: 1

Etat du matériel électrique (fixation, dégradation...): en ordre

Contact direct: en ordre

Contact indirect: en ordre

Resist. d'isolement general: 0,73 Mohm

Section: 16 mm²

Resistance de dispersion: 28,1 Ohm

Nombre de circuit:

28

Test du dif. via courant de défaut (2,5 à 2.75 I_{Δn}): En ordre

Contrôle visuel du matériel fixe ou à poste fixe dangereux: En ordre

Contrôle visuel du matériel mobile à poste fixe dangereux: Pas d'application

CONCLUSION

L'INSTALLATION EST CONFORME

L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 concernant les installations électriques à basse tension et à très basse tension. La prochaine visite de contrôle est à effectuer dans le délai prescrit par le Livre 1 (voir ci-dessus).



Pour le Directeur Technique,
L'inspecteur,

CONSTATATIONS

Note (N) - Remarque (O) - Infraction au Livre 1 (I) - les numéros réfèrent aux infractions standardisées

N12() - Le présent contrôle porte sur les parties aisément accessibles et visibles de l'installation et exclu les parties cachées tel que les cloisons, les faux-plafonds, etc.

N13() - Sauf stipulation contraire, l'examen porte exclusivement sur l'état et le bon fonctionnement de l'installation. Sa conception sort du cadre de la mission.

N15() - Le temps indiqué après la date d'inspection correspond à l'heure de début et l'heure de fin du contrôle. Ce temps ne comprend pas le temps de rédaction du rapport.

L'inspecteur certifie avoir suivi toutes les étapes de la check-list: OUI

CONSEILS/REMARQUES:

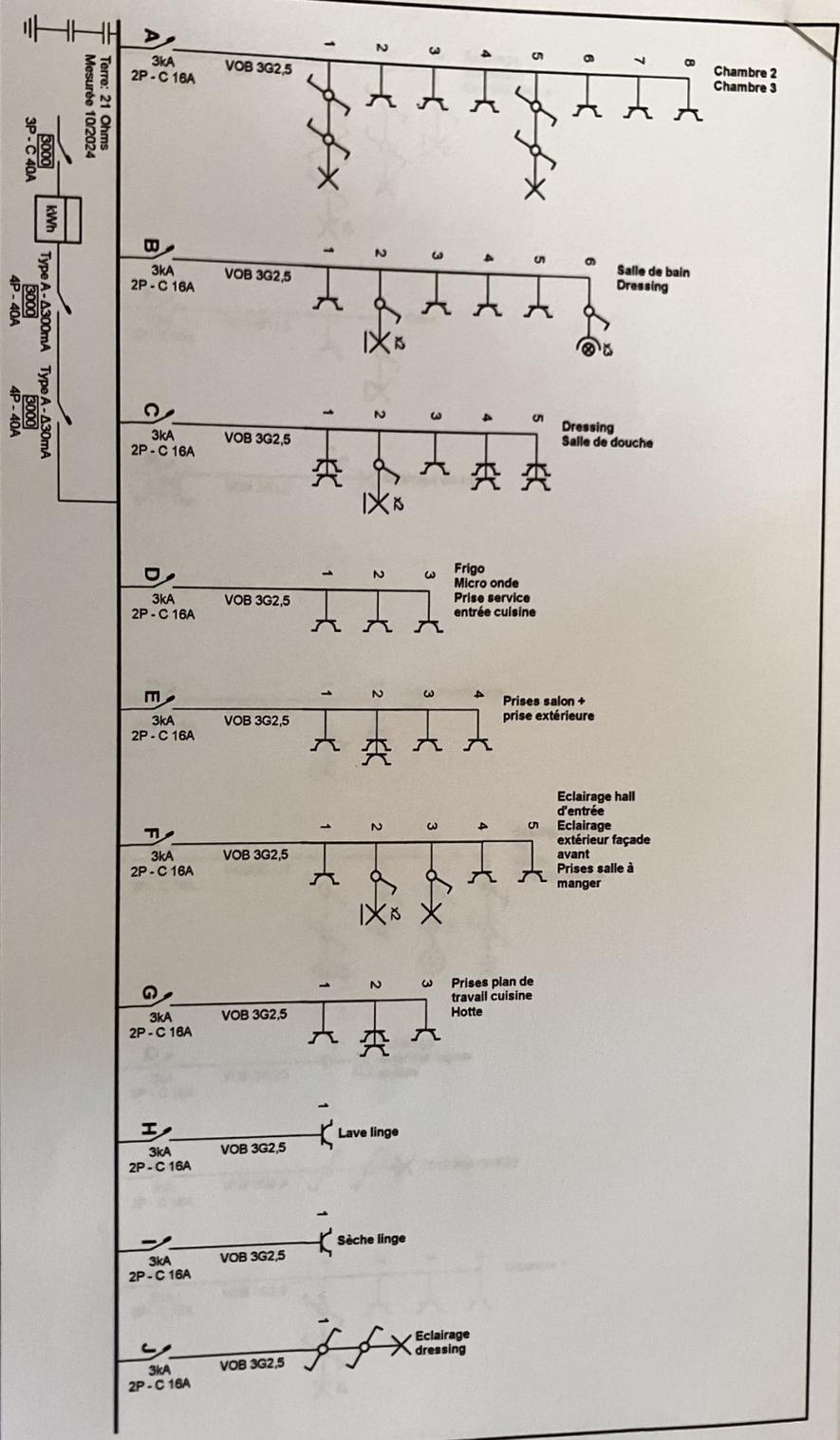
Suivant la sous-section 6.5.7.2.b.7. du Livre 1, il est obligatoire de rappeler :

- a) l'obligation de conserver le rapport de visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique ;
- b) l'obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique ;
- c) l'obligation d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service public fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques;
- d) L'obligation lorsque des infractions ont été constatées lors de la visite de contrôle, de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé afin de vérifier la disparition des infractions au terme du délai de un an. Dans le cas où, lors de cette seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du rapport de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

Suivant la sous-section 3.1.2.1. du Livre 1, il est important de rappeler :

Le rapport de contrôle, les schémas unifilaires et les plans de position signés sont remis au propriétaire, gestionnaire ou exploitant de l'installation électrique pour faire partie du dossier de l'installation électrique. Une copie du rapport de contrôle, des schémas unifilaires et des plans de position signés sont conservés par l'organisme agréé précité pendant une période de cinq ans comme mentionné dans la sous-section 6.4.6.1. Durant la période précitée, le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant de l'installation électrique peut s'adresser à l'organisme agréé concerné pour obtenir un duplicata du rapport de contrôle, des schémas unifilaires et des plans de position signés. La délivrance d'une copie du rapport de contrôle, des schémas unifilaires et des plans de position signés peut être soumise au paiement d'une rétribution dont le montant est fixé par l'organisme agréé. Les rétributions éventuellement demandées pour la délivrance de la copie ne peuvent en aucun cas excéder le prix coûtant d'un contrôle.

Livre 1: RGIE approuvé (ou introduit) par l'arrêté royal du 08/09/2019.



Organisme agréé
 Installatie gecontroleerd door:
 Installateur controleur par:
 www.INSPECTBELGIUM.BE
 N° 015 860 400
 FR 010 280 577

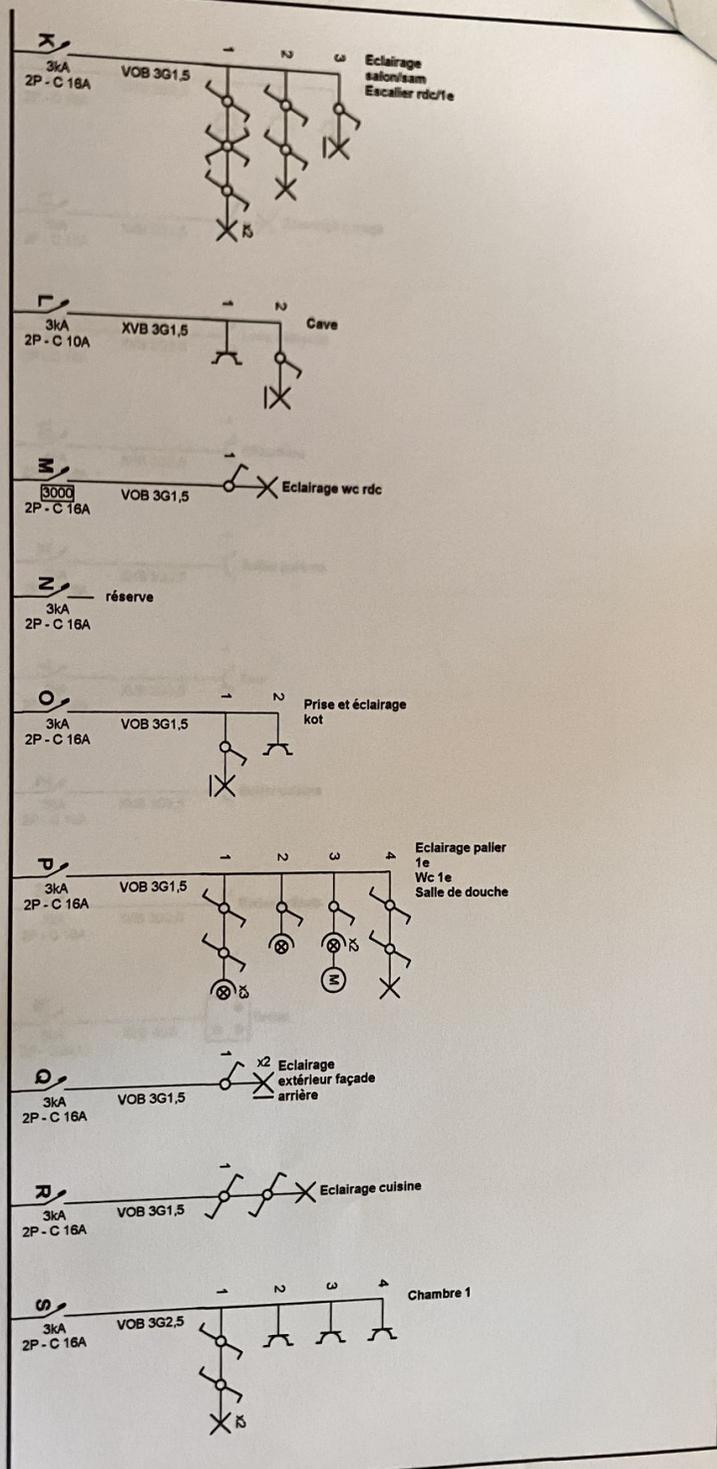


INSPECTEUR:
 Handtekening / Signature:

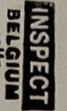
Adresse de l'installation électrique
 Chemin du Rousseau 16
 1420 Braine-l'Alleud

Installateur
 YannElec SRL
 Avenue Pierre et Marie Curie 42 B3
 1050 Ixelles
 GSM: 0492 69 96 97
 e-mail: yann@yannelec.be
 BTW BE 0803.489.701

P. 1/7
 Schéma unifilaire
 Date: 24-10-24
 3 x 230V - 50Hz



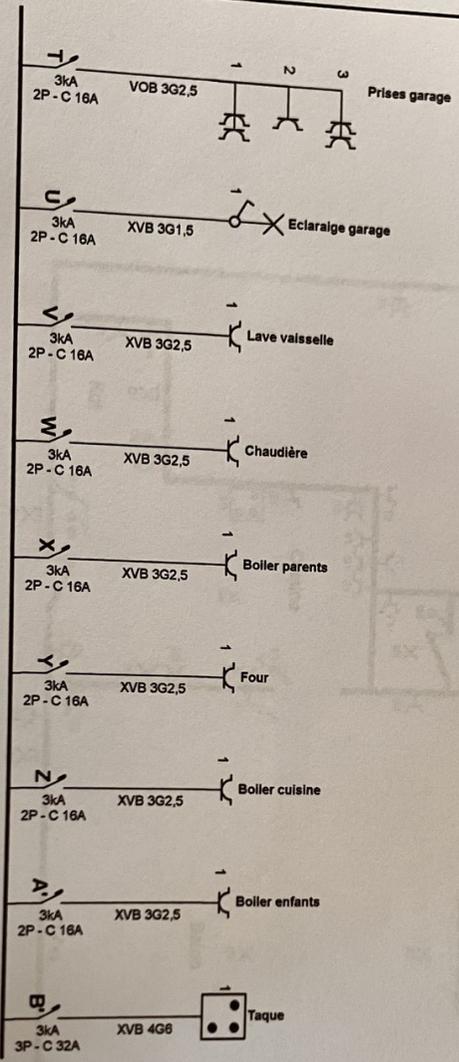
Organisme agréé
 Installatie gecontroleerd door:
 Installatie controleur par :
 WWW.INSPECTBELGIUM.BE
 N.01.01.48.01
 FR 010 280 377
INSPECTEUR :
 Handtekening / Signature:



Adresse de l'installation électrique
 Chemin du Roussart 16
 1420 Braine-l'Alleud

Installateur
 YantElec SRL
 Avenue Peire et Marie Curie 42 B3
 1030 Ixelles
 GSM: 0492 69 96 97
 e-mail: yant@yantelec.be
 BTW BE 0803 489 701

P. 2/7
 Schéma unifilaire
 Date: 24-10-24
 3 x 230V ~ 50Hz



Organisme agréé
 Installatie gecombineerd duur:
 Installatie controleur par:
 www.inspectbelgium.be
 NL 015 869 460
 FR 018 280 577



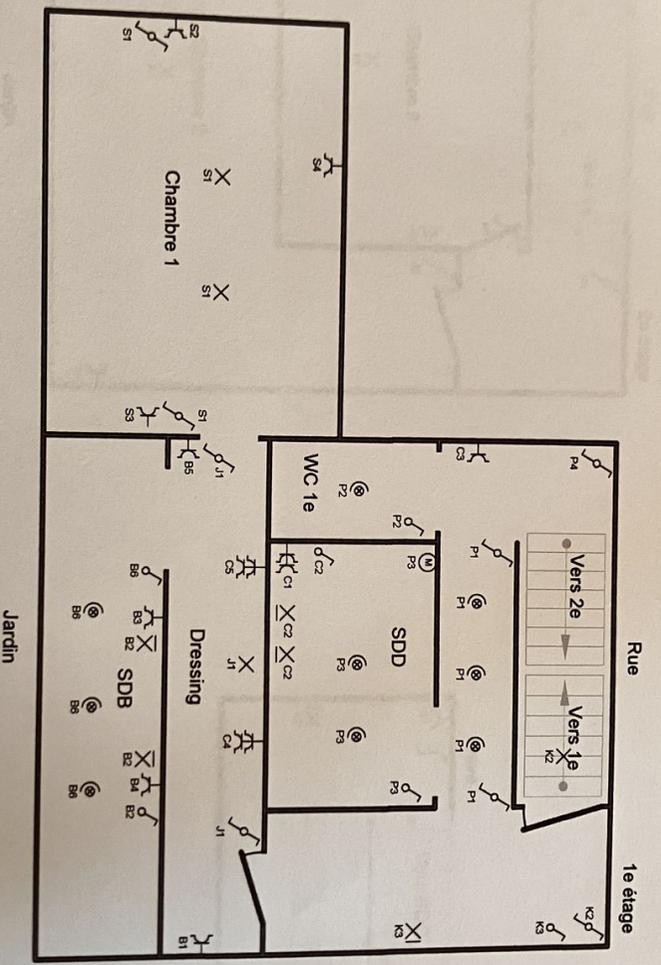
INSPECTEUR:
 Handtekening / Signature:

[Handwritten signature]

Adresse de l'installation électrique
 Chemin du Roussart 16
 1420 Braine-l'Alleud

Installateur
 YarnElec SRL
 Avenue Pierre et Marie Curie 42 B3
 1050 Ixelles
 GSM: 0492 69 96 97
 e-mail: yarn@yarnelec.be
 BTW BE 0803.489.701

P. 3/7
 Schéma unifilaire
 Date: 24-10-24
 3 x 230V - 50Hz



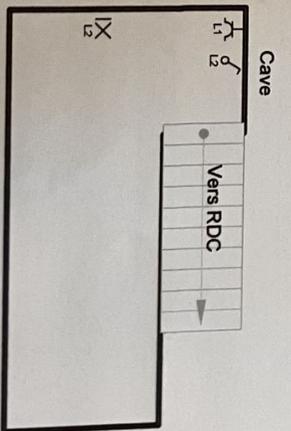
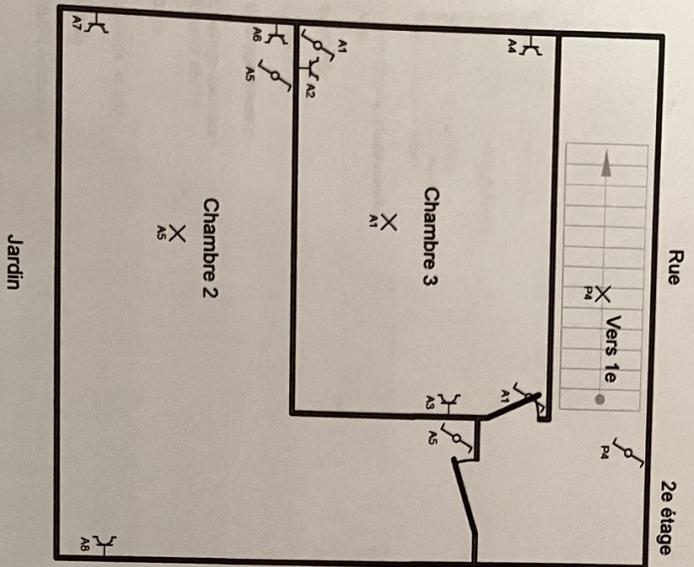
Organisme agréé
 Installatie gecontroleerd door:
 Installatie controleur par:
 www.INSPECTBELGIUM.NL
 N° 010 288 577
 FR 010 288 577
 INSPECTEUR:
 Handtekening / Signature:



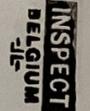
Adresse de l'installation électrique
 Chemin du Rouessart 16
 1420 Braine-l'Alleud

Installateur
 Yannellec SRL
 Avenue Pierre et Marie Curie 42 B3
 1050 Ixelles
 GSM: 0492 89 96 97
 e-mail: yann@yannellec.be
 BTW BE 0803 489 701

p. 5/7
 Plan de position
 Date: 24-10-24
 3 x 230V ~ 50Hz



anisme agréé
 Installatie gecontroleerd door:
 Installation contrôlée par :
 www.inspectbelgium.be
 NL 015 869 466
 FR 010 280 577



INSPECTEUR :
 Handtekening / Signature:

Adresse de l'installation électrique
 Chemin du Roussart 16
 1420 Braine-l'Alleud

Installateur
 YannElec SRL
 Avenue Pierre et Marie Curie 42 B3
 1050 Ixelles
 GSM: 0492 89 96 97
 e-mail: yann@yannelec.be
 BTW BE 0803.489.701

p. 6/7
 Plan de position
 Date: 24-10-24
 3 x 230V - 50Hz

- A** Chambre 2
Chambre 3
- B** Salle de bain
Dressing
- C** Dressing
Salle de douche
- D** Pige
Micro onde
Prise service entree cuisine
- E** Prises salon + prise entrepouse
- F** Eclairage hall d'entree
Eclairage entreeur facade avant
Prise salle à manger
- G** Prises plan de travail cuisine
Hobs
- H** Lave linge
- I** Seche linge
- J** Eclairage dressing
- K** Eclairage escaliers
Escalier décoré
- L** Cave
- M** Eclairage sac à dé
- N** réservoir
- O** Prises et éclairage hall

- P** Eclairage puits 1e
Vo 1e
Salle de douche
- Q** Eclairage extérieur facade entree
- R** Eclairage cuisine
- S** Chambre 1
- T** Prises garage
- U** Eclairage garage
- V** Lave vaisselle
- W** Chaudière
- X** Boiler parents
- Y** Four
- Z** Boiler cuisine
- A'** Boiler enfants
- B'** Taque

Organisme agréé
Installateur agréé pour les
installations électriques pour :

INSPECT
BELGIUM
SIP

Adresse de l'installation électrique

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX 18
1470 Breda (België)

Installateur
YannElec SRL
Avenue Pierre et Marie Curie 42 B3
1050 Ixelles
GSM: 0492 69 98 97
e-mail: yann@yannelec.be
BTW BE 0803 488 701

P: 777
Liste des circuits

Dat: 24-10-24

3 x 250V ~ 50Hz

